

navigation ouverte sur le fleuve Saint-Laurent, grâce à des brise-glace qui seraient la propriété du gouvernement québécois, le ministre peut-il dire si, en pareil cas, le gouvernement fédéral continuerait à assurer le service des bouées et autres aménagements relatifs à la navigation et dire aussi quel gouvernement assumerait la responsabilité en cas de dommages?

L'hon. M. Hees: Je tiens à signaler à l'honorable député que nous assurons maintenant un service de bouées pour le cabotage d'hiver. Si l'on doit maintenir la navigation dans une région quelconque du Canada, bien entendu nous serons heureux d'étudier l'ensemble de la situation et suivre la même politique progressiste que nous avons suivie par le passé dans ce domaine et dans d'autres.

M. Howard: J'aimerais ajouter un mot ou deux à ce qu'a dit l'honorable député de Port-Arthur à propos du rapport annuel du ministère des Transports. Je sais que des agences qui relèvent du ministère, comme la Commission maritime canadienne, font leur propre rapport annuel d'une façon bien détaillée, et je suis certain que ce que le ministre a dit à cet égard est bien vrai. C'est un fait reconnu depuis toujours qu'un député est libre de s'enquérir des moindres détails de l'activité d'un ministère. Mais le rapport du ministère des Transports n'est distribué qu'aux membres du Parlement. Les autres peuvent obtenir ce rapport dans les bibliothèques, et c'est ce que choisissent de faire très régulièrement ceux qui sont intéressés. A mon avis, ce serait une bonne chose que, dans son rapport annuel, le ministère donne plus de détails et plus d'explications sur son activité.

Le ministre a dit, je crois, qu'autrefois les rapports des ministères étaient volumineux, mais qu'on a demandé qu'ils soient condensés, moins détaillés et moins volumineux. Conséquemment, ce rapport se limite maintenant aux renseignements qu'on y trouve à l'heure actuelle.

Monsieur le président, à mon avis, il faudrait que le rapport du ministère renferme bien plus de détails et j'espère que le ministre examinera cette question et qu'il veillera à ce que les rapports de son ministère soient à l'avenir plus complets peut-être. A première vue, en parcourant rapidement ce rapport, je ne trouve rien à propos du crédit présentement à l'étude, soit les aides à la navigation, en dehors des aides radio à la navigation dont il est question à la page 11. En ce qui concerne les services des canaux, sous la rubrique de la section de la marine, la seule mention que je puisse relever rapidement a trait aux écoles de navigation. Dans la section de la marine, la seule partie que je puisse relever au juste se rapporte aux écoles

[M. Deschatelets.]

de navigation qui, comme on le signale, sont entièrement exploitées par la province de Québec, etc. En ce qui concerne la navigation, je trouve que le rapport a été réduit à sa plus simple expression. A vrai dire, il rogne même sur l'essentiel.

L'hon. M. Hees: Je vais me contenter de dire que nous rédigeons d'autres rapports sur le travail de toutes les divisions de mon ministère et, s'ils n'ont pas été déposés, c'est tout simplement parce que nous avons été critiqués dans le passé pour avoir déposé trop de documentation. Si toutefois l'honorable député le désire, nous nous ferons un plaisir de déposer ces rapports supplémentaires l'an prochain. Nous voulons que tous soient au courant de ce qui se fait dans le ministère. Il y a eu beaucoup plus de demandes pour notre rapport abrégé, mais nous ne voulons priver personne de renseignements. L'an prochain, nous tâcherons de déposer les rapports supplémentaires afin d'essayer de contenter tout le monde, s'il y a moyen.

L'hon. M. Pickersgill: A la suite de ce que le ministre vient de dire, j'aurais une question à lui poser. Il dit que le ministère tient à déposer tous les renseignements possibles afin de contenter tout le monde...

L'hon. M. Hees: J'ai dit que je donnerais tous les renseignements possibles.

L'hon. M. Pickersgill: Très bien! Il y a des renseignements que nous aimerions obtenir et, malgré tout ce qui a pu se produire, j'aimerais bien que le ministre dépose certaines de ces études des ports, dont il fait si grand état, afin que les députés puissent en prendre connaissance.

L'hon. M. Hees: Le député n'ignore pas que ce sont des documents privilégiés.

L'hon. M. Pickersgill: Des études secrètes, n'est-ce pas?

L'hon. M. Hees: Ce sont des études utiles. Si l'honorable député veut bien venir nous voir, nous serons heureux de le renseigner sur tel ou tel port en particulier. Nous voulons fournir le plus de renseignements possible.

L'hon. M. Pickersgill: Fort bien, mais je ne parlais pas uniquement pour mon propre compte; je parlais au nom des contribuables. Ce sont les contribuables qui défraient ces recherches. Comme il ne peut s'agir de secret militaire, je voudrais bien savoir ce que le ministre tente de cacher.

L'hon. M. Hees: L'honorable député sait très bien que je ne veux rien cacher. Les faits mis en lumière dans ces rapports influencent très nettement l'avenir du port qui